

newsletter

Les Sciences sociales : le lien entre recherche et politique

En cette année 2005, l'UNESCO entend bien prendre acte de la nouvelle priorité définie dans le domaine des sciences sociales lors de la 31^e Conférence générale, à savoir, le renforcement des liens entre la recherche et la politique. Le point fort de cette nouvelle orientation sera le Forum international sur les liens entre recherche et politique, que l'UNESCO organise conjointement avec le Gouvernement argentin à Buenos Aires du 5 au 10 septembre 2005.

Ce Forum sera l'occasion de réunir des experts en sciences sociales, des décideurs politiques, des organisations et des réseaux de professionnels des sciences sociales, des bailleurs de fonds nationaux et internationaux, ainsi que les ONG actives dans le domaine. Si ses critères sont bien ceux de l'excellence universitaire, le Forum n'a pas vocation à être un séminaire universitaire. En quête d'un discours et de critères d'engagement communs, il a pour objectif d'associer plus étroitement la recherche en sciences sociales et la politique.

Le Forum abordera quatre thèmes majeurs : l'intégration régionale, les politiques sociales, la décentralisation et l'urbanisme et, enfin, la dynamique de la mondialisation, domaines dans lesquels le rôle des sciences sociales est essentiel à l'efficacité de l'action politique. Outre des réunions plénières, le Forum sera l'occasion d'organiser des ateliers thématiques auxquels partici-



p. 3 **Transformations sociales** Recherche en politique urbaine : l'expérience de Porto Alegre / p. 4 **Sciences sociales** Vers Copenhague + 10 / p. 6 **Transformations sociales** Les migrants prennent la parole / p. 7 **Sécurité humaine** La promotion de la sécurité humaine et de la paix / p. 8 **Prix UNESCO-Madanjeet Singh** Taslima Nasrin / p. 12 **Éthique** La Lituanie s'engage dans la promotion de la bioéthique / p. 14 **Droits humains** Débats sur les liens entre la lutte contre la pauvreté et la promotion des droits humains • L'histoire de Babiza : première née d'une série de publications • Culture, droits des femmes et réforme du droit de la famille / p. 19 **Prix UNESCO-SHS** Le Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme est remis pour la 14^e fois / p. 20 **Sciences humaines** Pourquoi il faut de la philosophie à l'UNESCO / p. 22 **Publications** / p. 24 Agenda

→ peront les experts de renommée internationale, des ateliers animés par des universitaires, des militants et des décideurs venus du monde entier, et enfin des rencontres à huis clos afin de faciliter les consultations entre les intervenants majeurs de l'interface politique/recherche.

En diffusant les conclusions de ses travaux dans les cercles universitaires et politiques, en favorisant la constitution de réseaux d'acteurs de premier plan et en jouant la carte de la continuité, le Forum international se propose de consolider les liens entre la recherche en sciences sociales et les politiques sociales. Bien que les défis que pose la mondialisation de la société sortent du cadre des seules sciences sociales, sans les sciences sociales, il sera impossible d'y répondre.

Le Forum donnera toute sa visibilité au programme de la gestion des transformations sociales (MOST), programme scientifique inter-gouvernemental établi en 1994 dans le but de promouvoir la recherche internationale, interdisciplinaire et comparative en sciences sociales.

Outre le Forum dont il est question plus haut, le programme MOST a apporté son soutien au « Forum des ministres du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes » ainsi qu'à l'initiative semblable prise récemment en Afrique australe – des voix se sont en effet élevées en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud afin que soit établi un forum similaire. Il s'agit de créer des ponts entre ces forums et les nouveaux réseaux de recherche d'échelle régionale qui seront édifiés autour des thèmes prioritaires définis en commun accord avec les ministères. La recherche comparative et l'analyse politique comparative au niveau régional devraient contribuer à renforcer l'impact des politiques sociales, créant une convergence essentielle entre politique et recherche.

Pierre Sané
Sous-Directeur général
pour les sciences sociales
et humaines



© Tous droits réservés

La *Newsletter* de SHS est un bulletin d'information trimestriel qui présente divers aspects de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le domaine des sciences sociales et humaines. Il est également disponible sous forme électronique (www.unesco.org/shs).

Les articles peuvent être reproduits à condition qu'ils soient accompagnés de la mention « reproduit de la *Newsletter* de SHS » en précisant la date, le numéro et, le cas échéant, le nom de l'auteur de l'article.
© UNESCO, 2004

Directeur de publication :
Pierre Sané
Responsable de rédaction :
Gillian Whitcomb
Assistants de rédaction :
Rosemary Wiltshire-Romero,
Simone Porges
Conception graphique :
Atelier Takavoir – Paris
Mise en page :
Anne Drezner
Impression : UNESCO

Recherche en politique urbaine : l'expérience de Porto Alegre

La Constitution brésilienne de 1988, également appelée constitution citoyenne, a ouvert la voie à de nouvelles initiatives au sein d'un État démocratique. Il s'agit notamment de la participation de la population au mécanisme de prise de décision afin d'améliorer les relations entre le peuple et le gouvernement.

Partant de là, de 1989 à 2003, la municipalité de Porto Alegre a mis en œuvre un modèle politique innovant, axé sur le dialogue entre la société civile et le gouvernement. Cette méthode est en passe d'être érigée en modèle pour la participation des mouvements sociaux au mécanisme gouvernemental de prise de décision, créant ainsi une véritable démocratie où citoyenneté et participation de la société civile occuperaient la place centrale. Un tel modèle exige un réseau actif d'organisations et d'associations ainsi qu'un groupe de conseils qui, par l'intermédiaire d'assemblées publiques et de consultations, par exemple, contribuent à la fois à l'allocation des ressources budgétaires (budget participatif) et à la prise de décision. Cette expérience a modifié les relations entre la société et l'État telles que nous les connaissons en donnant une plus grande souplesse aux relations entre le peuple et le gouvernement, en multipliant les voies de participation et en permettant au public de définir ses priorités et de donner son opinion sur l'administration de la ville.



© UNESCO-Brésil

Évaluation de l'expérience Porto Alegre

En janvier 2003, au cours du Forum social mondial de Porto Alegre, SHS et le Bureau de l'UNESCO-Brésil ont décidé de procéder à l'évaluation de ce qui paraissait être un réseau de protection sociale très efficace. Un an et demi plus tard, en octobre 2004, les résultats définitifs de cette évaluation ont été publiés au Brésil. Il est question dans cette publication de la gestion et des résultats du programme ainsi que de son impact social. Cette évaluation servira à renforcer et à améliorer la mise en œuvre du programme.

En bref, les résultats révèlent un degré élevé de participation de la société civile au sein des associations et des conseils établis par les autorités locales. Cette participation est en outre relativement peu tributaire des niveaux de revenus ou d'éducation et reflète ainsi la diversité de la population. Les chercheurs ont par ailleurs estimé que le réseau de protection sociale était transparent et organisé de façon satisfaisante. L'allocation de ressources aux familles socialement défavorisées a eu des résultats immédiats sur la satisfaction des besoins les plus élémentaires tels que l'alimentation, l'hygiène et la santé. ¶

Marlova Noleto et Beatriz Coelho,

Beatriz.Coelho@unesco.org.br

www.unesco.org.br

MIGRATIONS INTERNATIONALES, MULTICULTURALISME ET INTÉGRATION

Tel était l'intitulé du forum qui a eu lieu en Uruguay le 14 octobre 2004. Cette rencontre avait notamment pour but de faire connaître le plus largement possible dans les pays du Mercosur la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La communication n'a pas été oubliée et le Forum s'est interrogé sur les meilleures façons de faire passer par les media, et plus particulièrement par la presse écrite, des informations générales sur la Convention et sur les questions de multiculturalisme et d'intégration. La réunion était organisée conjointement par le Bureau de Montevideo, le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, le Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO) et l'Institut des droits de l'Homme de la faculté de droit de l'Université d'Uruguay. ¶
Rosemary Wiltshire
et Manuel Bernales,
m.bernales@unesco.org
www.unesco.org.uy

Vers Copenhague

+ 10

Rapport de la
Commission mondiale
sur la dimension
sociale de la
mondialisation.



La communauté internationale se prépare à faire le point sur les avancées depuis le Sommet mondial pour le développement social.

Le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) constitua à l'époque le plus grand rassemblement de dirigeants gouvernementaux jamais organisé. On s'y engagea à vaincre la pauvreté, à réaliser le plein emploi et à favoriser l'intégration sociale par la concrétisation des objectifs en matière de développement. Le Sommet adopta la Déclaration de Copenhague assortie d'un programme d'action.

Cinq ans plus tard, l'Assemblée générale des Nations Unies se réunissait en session extraordinaire à Genève (juin-juillet 2000) afin de dresser le bilan des avancées réalisées depuis le Sommet de Copenhague et d'évoquer les actions à entreprendre à l'avenir. Lors de cette session, les États Membres adoptèrent une déclaration politique qui énumérait un certain nombre de nouvelles initiatives en matière de développement social. Parmi les objectifs ainsi définis figurait l'engagement de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. Trois mois plus tard, cet engagement devenait le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Afin de mesurer les avancées, l'Organisation des Nations Unies tiendra la réunion « Copenhague plus dix » du 9 au 18 février 2005 à New York, lors de la 43^e session de la Commission pour le développement social (CDS). Les participants, venus d'horizons très divers, comprendront des délégations gouvernementales, des représentants de la société civile et des organisations onusiennes.

En sa qualité de point de contact pour l'UNESCO et dans la perspective de la réunion Copenhague plus dix, SHS a récemment entrepris un certain nombre d'activités, dont le rapport sur les actions et activités menées par l'Organisation en vue de la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague et de la déclaration politique. SHS a également pris part aux réunions évoquées ci-dessous.

Quelles sont les priorités ?

Du 4 au 6 octobre 2004, la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies se réunissait au Siège de l'ONU. Dans le rapport qu'il a présenté lors de cette réunion, le Secrétaire général a proposé que, dans la perspective des examens de suivi

qui se dérouleront en 2005 au sein du système des Nations Unies, l'approche centrée sur l'individu et la mise en œuvre de ce principe dans les politiques publiques et les stratégies de développement bénéficient d'une attention particulière.

Comme le souligne ce rapport, une telle approche exige notamment :

- une meilleure compréhension et une gestion plus adaptée des dimensions sociales de la mondialisation ;
- l'orientation des politiques macroéconomiques nationales et internationales vers la réalisation des engagements pris dans le domaine social ;
- le renforcement des capacités nationales afin que les gouvernements mènent à bien leurs propres politiques sociales.

Le Secrétaire général adjoint au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a souligné lors de la réunion que l'intensification des controverses entourant la mondialisation et la multiplication des problèmes de sécurité sur l'agenda international ne devaient pas détourner l'attention des gouvernements des implications sociales et culturelles de la mondialisation et de leur impact sur le développement. Il a également affirmé que les analyses et les recommandations présentées dans le rapport publié récemment par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*,¹ devaient faire l'objet d'une action prioritaire.

Un forum international pour aborder les questions de l'équité et de l'égalité

Le Forum international pour le développement social (Nations Unies, 5-6 octobre 2004) était organisé par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies dans la perspective du suivi du Sommet mondial pour le développement social. Les questions d'équité et d'égalité figuraient au cœur des préoccupations du Forum. Les participants — universitaires, représentants du système des Nations Unies et de la Banque Mondiale, décideurs politiques — se sont penchés sur trois thèmes : l'interprétation des tendances actuelles de l'inégalité ; les politiques nationales en vue d'une croissance durable et de la prévention ou de la réduction des inégalités ; et la contribution des Nations Unies à la réalisation de l'équité dans un monde en interdépendance.

Les participants à l'atelier plongés dans l'étude d'un livre électronique sur les sciences sociales.



© UNESCO / S. Sophia

Dans son allocution, M. Chaibong Hahm, directeur de la Division de SHS pour les Sciences sociales, la recherche et les politiques, a présenté les moyens de faire progresser la réalisation des objectifs d'équité et d'égalité en décrivant, entre autres, un certain nombre d'actions entreprises par le programme MOST² en vue de contribuer aux politiques sociales, à savoir, le Réseau des ministres du développement social ainsi que le Forum mondial des sciences sociales, qui se tiendra en Argentine en septembre 2005.

Prochaines étapes

La Division des affaires économiques et sociales des Nations Unies prépare actuellement un rapport sur les propositions énoncées au cours du Forum. Ce rapport sera présenté lors de la réunion Copenhague plus dix. Ces propositions comprennent notamment les points suivants :

- L'UNESCO et l'UNICEF doivent jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques sociales ;
- dans le cadre de l'élaboration des politiques sociales, il est nécessaire d'accorder une importance accrue aux approches fondées sur les faits ;
- le programme de recherche des Nations Unies doit être mis en œuvre, les résultats de ces recherches doivent être diffusés efficacement ;
- les approches fondées sur les droits et sur les valeurs revêtent une grande importance ;
- les Nations Unies doivent traduire dans les faits leur soutien aux organisations de la société civile ;
- la bonne gouvernance et la démocratie constituent des priorités ;
- l'investissement dans le capital humain (éducation et santé) doit revêtir une importance fondamentale. ¶

Cecilie Golden, c.golden@unesco.org

ATELIER LIVRE ÉLECTRONIQUE

C'est en collaboration avec le Centre de technologie, d'électronique et d'informatique de l'école Suan Kularbwitayalai Nonthaburi (SKN), que l'Unité régionale de l'UNESCO pour les sciences humaines et sociales en Asie-Pacifique (RUSHAP) a organisé l'atelier régional de formation de l'Asia-Pacific Social Sciences School Network (réseau des écoles en sciences sociales de l'Asie-Pacifique, APSSNET). Organisé en Thaïlande du 4 au 8 octobre 2004, cet atelier était destiné à des enseignants originaires des pays membres de l'UNESCO en Asie-Pacifique. Trois thèmes ont été abordés dont l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'école et l'élaboration d'un livre électronique consacré aux sciences sociales. Après avoir participé à cet atelier, les participants devraient être en mesure d'organiser des ateliers semblables dans leur propre pays à l'attention d'autres enseignants.

Ce sera pour eux l'occasion de partager des informations et de comparer leurs expériences avec d'autres enseignants en sciences sociales. Vingt-deux participants étaient venus de sept pays : Cambodge, Inde, Indonésie, Laos, Pakistan, Philippines et Thaïlande. (Le Cambodge, le Laos et l'Indonésie ont l'intention d'organiser des ateliers semblables au niveau national d'ici un an ou deux.)

Sarinya Sophia, s.sophia@unesco.org

1. Voir *SHS Newsletter* 06.

Le rapport de la Commission peut être consulté à l'adresse suivante

www.ilo.org/public/french/wcsd

2. Programme de la Gestion des transformations sociales de l'UNESCO

Les migrants prennent la parole

Dans le cadre de son projet « Ensemble avec les migrants », le Bureau SHS/UNESCO de Beijing consacrait cette année la Journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté à la projection de films et à des débats sur le thème des migrations en Chine.¹

Entre les problèmes de migration et de pauvreté, les corrélations sont indéniables. Pour les plus pauvres, la migration représente souvent une stratégie de survie individuelle ou familiale. D'autres partent à la recherche d'un emploi dans l'espoir d'augmenter leurs revenus, d'acquérir de nouveaux biens ou de bénéficier d'un meilleur système de soins ou d'éducation. Pour d'autres encore, la migration peut être une façon de s'assurer contre une insécurité chronique. Tandis que certains partent à la recherche d'un travail agricole, parfois saisonnier ou temporaire, d'autres s'en vont travailler dans les villes. Nombre d'entre eux sont jeunes, voire très jeunes, et migrent seuls, sans parents ni famille.

Le train de l'espoir

Si la pauvreté constitue le moteur de la migration, on constate que le désir sous-jacent d'améliorer son propre sort joue lui aussi un grand rôle. C'est ce désir qui, tous les mois d'août et de septembre en Chine, pousse plusieurs milliers de personnes à entreprendre un périple de 3000 km pendant trois jours dans le « train de l'espoir » pour se rendre de la province du Sichuan à celle du Xinjian et prendre part à la cueillette du coton.

Le film « Le train de l'espoir »² a été présenté par son metteur en scène, la Chinoise Ning Ying, le 17 octobre à Beijing. Il s'agit d'un documentaire de 52 minutes qui, à travers des questions très directes, témoigne des espoirs, des désirs, des craintes et des inquiétudes des migrants chinois. Ce film fait figure d'exception dans la cinématographie

chinoise en ce qu'il permet à des groupes de personnes parmi les plus vulnérables, en particulier, chez les migrants, les jeunes et les femmes, d'exprimer leurs sentiments les plus intimes, ouvertement et en toute franchise.

Au cours du débat qui a suivi la projection, plusieurs migrants venus du site pilote de Beijing du projet « Ensemble avec les migrants » ont fait part de leurs réflexions et de leurs sentiments au sujet de la migration. En guise de commentaire, certains d'entre eux ont exprimé leur malaise devant un film qui se plongeait dans la réalité de leur existence, qui explorait leur vie privée et avait été regardé par un public qui ignorait tout des difficultés quotidiennes auxquelles se heurtent les migrants chinois.

Les migrants ont ainsi pu évoquer leurs inquiétudes dans une Chine en mutation rapide: inquiétudes devant les inégalités, les discriminations sociales et économiques et l'exclusion. Cette expérience a dans le même temps constitué pour eux un appel à la reconnaissance pour leur contribution quotidienne à l'amélioration de la situation du pays et au développement.

Un message à transmettre

La projection organisée par l'UNESCO a constitué un moment unique, elle a créé un excellent climat d'échange qui a permis aux migrants de faire entendre leur voix et de faire partager leurs émotions à un public composite : artistes, universitaires, représentants d'agences onusiennes, étudiants, diplomates, journalistes et simples particuliers. Un tel événement contribue à sensibiliser le grand public au problème de l'exode rural et démontre que l'association entre expression artistique et questions sociales constitue un formidable instrument pour mobiliser l'opinion publique et susciter le débat. La projection de ce film est la preuve

Débat avec Mme Ning Ying après la projection de son film.



© UNESCO / E. Ascittti

que la pauvreté et l'exclusion sociale des migrants sont l'affaire de tous et que chacun doit y prêter attention : les migrants eux-mêmes, les chercheurs, les décideurs politiques, les artistes et les membres de la société civile.

SHS/Beijing entend continuer à renforcer et à encourager les activités menées par les associations de migrants afin de mettre en place les conditions nécessaires à leur participation effective au processus de prise de décision sur les questions concernant les régions d'émigration et d'immigration. Le prochain rendez-vous avec les cinéastes chinois aura lieu le 10 décembre, Journée mondiale des Droits de l'Homme, afin de réaffirmer une fois encore que les droits des migrants sont des droits humains. ¶

Geneviève Domenach-Chich et Elena Ascittti,
g.domenach-chich@unesco.org

1. Pour de plus amples informations sur le projet « Ensemble avec les migrants », consulter le site Web de SHS/Beijing : www.unescobeijing.org

2. Le résumé du film figure sur le site Web du SHS à la rubrique agenda : www.unesco.org/shs.

La promotion de la sécurité humaine et de la paix

RATIFICATION LIMITÉE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LES MIGRANTS

En octobre 2004, 27 États avaient ratifié la *Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*.^{*} Un article publié dans le troisième numéro de *Global Migration Perspectives* en 2004 (Commission mondiale sur les migrations internationales, Genève) examine les raisons de la faiblesse de l'état de ratification de cet instrument.

Adoptée en 1990 et entrée en vigueur en 2003, la Convention est l'instrument le plus complet dans le domaine des droits des migrants. L'article passe en revue les problèmes majeurs relatifs aux droits des migrants, retrace l'histoire de la Convention et en décrit le contenu ainsi que l'état des ratifications avant de mettre en lumière, à partir de rapports réalisés à la demande de l'UNESCO, ce qui fait obstacle à l'acceptation de cet instrument par les États. L'article distingue quatre types d'obstacles (liés au contenu de la Convention ou à des problèmes d'ordre administratif, financier et politique) et révèle que les principaux obstacles sont de nature politique. En conclusion, l'article décrit divers moyens visant à favoriser la ratification de la Convention. ¶

Antoine Pécoud et Paul de Guchteneire, p.pecoud@unesco.org
www.unesco.org/shs/migration

La promotion de la sécurité humaine est l'un des objectifs stratégiques de l'UNESCO. Dans ce contexte, les États membres ont souligné la nécessité de tenir compte de la nature multiculturelle du concept de sécurité humaine.

En conséquence, l'UNESCO accorde une grande attention « à la nécessité de prévenir les conflits à la source [...] grâce à son réseau international d'institutions de recherche et de formation sur la paix, pour contribuer ainsi à renforcer la sécurité humaine ». Selon la Stratégie à moyen terme 2002-2007, l'un des objectifs poursuivis est « l'élaboration d'approches intégrées à la sécurité humaine aux niveaux régional, sous-régional et national, visant les populations les plus vulnérables et comprenant l'élaboration de méthodes de prévention et de résolution des conflits ».

SHS a organisé une série de conférences régionales afin de définir les priorités dans le domaine de la sécurité humaine dans diverses régions du monde.¹ Ainsi, en coopération avec des partenaires institutionnels, des cadres régionaux pour la promotion de la sécurité humaine sont en phase d'élaboration dans la région des États arabes, en Asie centrale et en Asie du Sud-Est. Des conférences similaires ont déjà eu lieu en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Asie de l'Est.² SHS apportera son aide aux États membres dans le suivi de ces réunions d'experts, notamment en vue de la mise en œuvre des recommandations et des plans d'action.

La prochaine conférence régionale sera organisée en coopération avec le Centre régional pour la sécurité humaine d'Amman, en Jordanie. Intitulée « Sécurité humaine et paix dans les États arabes », la conférence se déroulera début 2005. Les conférences régionales en Asie centrale et en Asie du Sud-Est devraient avoir lieu en février et mai 2005.



Mise en place de cadres

Dans le droit fil de ces conférences, SHS met en place des cadres éthiques, normatifs et éducatifs relatifs à la promotion de la sécurité humaine dans chacune des régions ; il s'agit en priorité de favoriser les interactions avec les initiatives locales afin de prévenir les conflits à la source grâce au respect des droits humains et à la mise en œuvre de politiques appropriées. Ces cadres concernent divers aspects de la sécurité humaine telles que la résolution des conflits, la promotion des droits humains et des principes démocratiques, ainsi que les menaces qui pèsent sur la sécurité humaine, à savoir, l'insécurité économique, la violence, l'importance des dépenses militaires, le trafic des êtres humains, le trafic de drogues, etc. ¶

Max Schott et Moufida Goucha,

m.schott@unesco.org

www.unesco.org/securipax

www.flacso.cl/flacso/ (en espagnol seulement)

1. Voir *SHS Newsletter 03*

2. Voir page 23 la présentation de *International Conference on Human Security in East Asia*, publiée par le Bureau de l'UNESCO à Bangkok.

* Se reporter également à la SHS Newsletter 02.

Taslima Nasrin

lauréate 2004

du Prix UNESCO-Madanjeet Singh

L'écrivain et journaliste bangladaise, Taslima Nasrin, s'est vue attribuer le Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence. Nous reproduisons ici le discours qu'elle a prononcé lors de la remise de ce prix, le 16 novembre 2004 au Siège de l'UNESCO à Paris.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude pour le Prix UNESCO-Madanjeet Singh 2004 qui m'a été attribué.

Le Bangladesh, où je suis née, compte plus de 30 millions d'habitants, c'est l'un des pays les plus peuplés au monde : plus de 1500 personnes entassées au kilomètre carré. C'est un pays où 70% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté, où plus de la moitié de la population est analphabète, un pays où le système de santé est insuffisant et où le taux de mortalité infantile reste élevé. Pour près de 40 millions de femmes, l'accès à l'éducation est impossible, l'autonomie irréalisable.

En raison d'une tradition patriarcale très forte, les femmes sont victimes d'inégalités et d'injustices intolérables. Elles souffrent de malnutrition et d'anémie, mais aussi de problèmes physiques et psychologiques qui ne sont pas traités. En général, les femmes ne reçoivent pas de soins car on ne les emmène à l'hôpital que lorsqu'il est trop tard. Les femmes ne sont pas censées tomber malades car elles doivent s'occuper sans relâche des travaux domestiques, avoir des enfants et les élever, s'occuper de la famille et veiller au bien-être des hommes de la maisonnée. La femme a pour destin d'obéir à son père tout le temps de son enfance, à son mari lorsqu'elle est jeune, à son fils lorsqu'elle vieillit.

Parce que les femmes sont considérées comme des êtres faibles, leurs droits, leurs libertés, leurs désirs, leurs souhaits sont régis par les hommes. Les femmes sont considérées comme des êtres inférieurs, des domestiques, des objets sexuels. Ce qu'un couple marié redoute le plus au monde est d'avoir une petite fille. Il n'est pas rare que le mari, à la naissance d'une fille, obtienne le divorce pour punir sa femme du crime d'avoir donné le jour à une fille ou qu'il la répudie à vie. Les femmes sont considérées comme intellectuellement, moralement, physiquement et psychologiquement inférieures que ce soit par la religion, la tradition, la culture ou les coutumes.

Conséquence de cet état de fait, les femmes sont nombreuses à être victimes de la traite des personnes, de l'esclavage et de diverses formes de discriminations. Les hommes aspergent les corps des femmes d'acide, ils leur brûlent le visage, leur cassent le nez, font fondre leurs yeux et s'en vont l'esprit léger. Les femmes sont battues, fouettées, lapidées. Les femmes sont violées puis accusées

Discours



© UNESCO / Michel Ravassard

d'avoir consenti au viol, et les violeurs sont libérés. Dans mon pays, les violences à l'égard des femmes ne constituent pas des crimes.

Je voudrais vous raconter l'histoire de Yasmin, une jeune fille de 15 ans. Employée comme domestique, elle a été violée par son employeur. Elle s'est enfuie. Tandis qu'elle regagnait à pied la maison de ses parents, elle a été vue par des policiers. Ils lui dirent qu'il n'était guère prudent pour une jeune fille de marcher dans les rues en pleine nuit et lui proposèrent de la ramener chez elle dans leur fourgonnette. Et que s'est-il passé ? Après l'avoir violée, les six policiers l'ont tuée, puis ils ont jeté son corps dans des buissons. Quand la nouvelle de son meurtre a été connue, les villageois ont manifesté contre la police. Les policiers ont tiré dans la foule, sept personnes ont été tuées. Dès le

« Que ce soit en poésie ou en prose, dans mes essais et mes romans, j'ai pris la défense des opprimés. J'ai réclamé à corps et à cris l'égalité et la justice, la justice pour tous, hommes et femmes, quelle que soit leur religion. »

lendemain, le gouvernement déclarait dans un communiqué que Yasmin était une mauvaise fille, une prostituée, et que les policiers étaient parfaitement en droit de la traiter comme ils l'avaient fait. Ce genre d'histoire n'est pas rare, au Bangladesh. Et je sais que des choses semblables se produisent également dans d'autres pays.

Personne ne m'a jamais demandé de protester mais, très jeune déjà, j'étais convaincue de la nécessité de combattre l'oppression. Personne ne m'a jamais demandé de pleurer, mais mes larmes ont coulé. Quand je me suis mise à écrire, je voulais faire quelque chose de constructif. Dans mes livres, j'ai écrit qu'il était indispensable que les femmes comprennent pourquoi elles sont opprimées et pourquoi elles doivent se battre contre l'oppression. Cela fait des siècles que l'on répète aux femmes qu'elles sont les esclaves des hommes, qu'elles ne sont pas supposées s'élever contre le système patriarcal, qu'elles doivent garder le silence face à leurs oppresseurs. Les femmes ont donc eu du mal à se faire à l'idée qu'elles étaient bel et bien des êtres humains et qu'elles avaient le droit de vivre comme des êtres humains, de façon autonome et dans des conditions d'égalité. C'est par mes livres que j'ai essayé d'encourager les femmes à se battre pour leurs droits et leur liberté. Ma voix a donné aux femmes la possibilité de changer la façon dont elles pensaient. Et cela, les fondamentalistes religieux n'ont pas pu l'avalier. Bien au contraire ! Les fondamentalistes n'ont plus toléré aucune de mes opinions. Qu'une femme puisse briser ses chaînes et conquérir sa liberté était pour eux hautement contestable. Il était pour eux impossible de tolérer que, comme je l'affirmais, les textes religieux étaient anachroniques et déplacés. Quelle ne fut pas leur fureur quand ils m'entendirent affirmer que la loi religieuse, qui établit des discriminations à l'égard des femmes, devait être remplacée par une loi laïque et par un code civil cohérent. Par centaines de milliers, les extrémistes sont descendus dans les rues pour exiger que je sois mise à mort par pendaison. Une *fatwa* fut déclarée contre moi, ma tête fut mise à prix. Or, au lieu d'engager des poursuites contre les fondamentalistes, c'est à moi que s'en prit le gouvernement. Je fus condamnée pour avoir froissé les sentiments religieux du peuple. Un mandat d'arrêt fut décerné contre moi. Malgré ces pressions, j'ai continué à écrire. Que ce soit en poésie ou en prose, dans mes essais et mes romans, j'ai pris la défense des opprimés. J'ai réclamé à corps et à cris l'égalité et la justice, la justice pour tous, hommes et femmes, quelle que soit leur religion. Je me suis prononcée très clairement en faveur de la séparation de la religion et de l'État, d'une loi laïque, de l'éducation laïque.

↳ Taslima Nasrin

Médecin de formation, Taslima Nasrin s'est fait connaître dès la fin des années 1980 par ses articles dans lesquels elle dénonçait l'oppression des femmes dans plusieurs pays d'Asie. En dépit des menaces de mort qui ont été proférées à son encontre par les islamistes fondamentalistes, elle continue à se battre pour que son pays adopte un nouveau code civil qui soit fondé sur le principe de l'égalité entre hommes et femmes et pour l'instauration de l'éducation laïque.

Auteur d'une vingtaine d'ouvrages en bengali, dont certains ont été traduits en plus de vingt langues, elle s'est vu décerner de nombreuses récompenses dont le Prix littéraire indien Ananda Puroshkar, le Prix Sakharov pour la Liberté de Pensée du Parlement européen et le Prix Kurt Tucholsky du PEN Club suédois. ¶

Dans mon combat pour un humanisme laïque et éthique, j'ai tenté de défendre les plus pauvres et les minorités ethniques et religieuses opprimées. Il m'était impossible de tolérer qu'on puisse en être réduit à mener une existence misérable simplement parce qu'on professe une autre foi, qu'on parle une autre langue ou qu'on a une culture différente. Je suis convaincue que la grande diversité des religions, des langues, des cultures et des ethnicités qui existent dans notre monde n'est pas un facteur de conflit mais un trésor qui nous rend plus riches, et cette conviction rejoint les positions de l'UNESCO. La diversité est un trésor à chérir. Il n'y a pas de culture supérieure ou de culture inférieure, ce sont les motifs culturels changeants qui font de notre monde une magnifique mosaïque de toutes les couleurs.

Les êtres humains ne devraient pas tolérer que l'on opprime au nom de la religion. Les êtres humains ne devraient pas tolérer les tortures que sont les mutilations génitales des femmes au nom de la coutume ou des traditions. Les êtres humains ne devraient pas tolérer la barbarie, l'humiliation, l'inégalité ou l'injustice au nom de la culture. La culture ne doit pas être utilisée contre l'humanité.

Quand je regarde autour de moi, je constate partout la même chose : les femmes sont opprimées. Riches ou pauvres, belles ou laides, qu'elles aient les yeux bleus, noirs ou marrons, la peau blanche, noire ou brune, qu'elles soient mariées ou célibataires, qu'elles sachent lire ou non, qu'elles soient croyantes ou non, les femmes sont opprimées. Partout les femmes sont opprimées et la racine du



« la grande diversité des religions, des langues, des cultures et des ethnicités qui existent dans notre monde n'est pas un facteur de conflit mais un trésor qui nous rend plus riches [...] »

→ mal c'est le patriarcat, la religion, la tradition, la culture et les coutumes qui tous ont été modelés par l'homme. C'est leur foi aveugle qui condamne les êtres humains aux bains de sang, à la haine, à l'ignorance, à l'analphabétisme, aux injustices et à la pauvreté. Or, si nous voulions sincèrement que sur notre Terre la justice succède à l'injustice, nous pourrions régler définitivement les problèmes dont souffrent l'humanité à cause de la croyance religieuse aveugle. La bible judéo-chrétienne tout comme le coran tolèrent et défendent l'esclavage. Jésus a dit très clairement aux esclaves d'accepter leur sort et d'obéir à leur maître. Or, personne aujourd'hui ne songerait à prendre position publiquement pour l'esclavage, personne ne se hasarderait à inscrire l'esclavage dans un système de droit quel qu'il soit. Ni les fundamentalistes chrétiens ni les juifs orthodoxes ne parlent de sacrifice animal ou d'esclavage. Dans les pays où est appliquée la *charia* ou loi islamique, où l'adultère est puni par la lapidation et le vol par l'amputation, on ne parle pas de légitimer l'esclavage. La polygamie et les concubines sont clairement acceptées dans l'Ancien Testament mais ces pratiques ne sont pas légales dans le monde judéo-chrétien. On en conclura donc que la volonté de préserver des pratiques qui calomnient, oppriment et écrasent les femmes sous prétexte de respecter des textes religieux n'est qu'une supercherie. Ces pratiques peuvent et doivent être délégitimées, de la même façon que l'esclavage a été délégitimé.

L'avenir de l'humanité est incertain. Le risque qu'éclatent de nouvelles formes de rivalités et de conflits est réel. Je pense en particulier au conflit entre deux idées opposées, la laïcité et le fondamentalisme. Je ne partage pas l'opinion de ceux qui estiment que le conflit opposera deux religions, à savoir le christianisme et l'islam ou le judaïsme et l'islam. Après tout, on trouve des fundamentalistes dans toutes les religions. Je ne suis pas plus d'accord avec ceux qui croient que les croisades du Moyen Âge vont se répéter dans un proche avenir. Et je ne pense pas non plus que l'Occident et l'Orient soient en conflit. À mon avis, le conflit oppose essentiellement le mode de pensée moderne, rationnel et logique à la foi aveugle et irrationnelle. Le conflit oppose la modernité et l'anti-modernisme. Certains s'efforcent d'avancer, tandis que d'autres font tout pour reculer. Il s'agit d'un conflit entre l'avenir et le passé, entre l'innovation et la tradition, entre ceux qui prisent la liberté et ceux qui ne l'estiment pas.

J'ai écrit pour dénoncer toutes sortes de violences physiques et sexuelles, le terrorisme religieux et les discriminations de type patriarcal à l'égard des femmes. J'ai fait

un rêve : j'ai rêvé d'un monde merveilleux où aucune femme ne serait opprimée, victime de la traite des personnes, attaquée à l'acide, violée ou victime d'agressions sexuelles. Je rêve d'un monde tolérant où les êtres humains se respectent sans jamais céder à l'appel de la guerre, des massacres, de la violence. J'ai pris la plume pour que mon rêve devienne réalité, le rêve d'un monde éthique dans lequel l'humanité s'épanouira et ne sera plus faite d'êtres pleins de haine mais d'êtres remplis d'amour.

Dans ce combat pour un humanisme laïque, je n'ai pour seule arme qu'un stylo mais c'est à la pointe d'une épée que les extrémistes ont juré ma mort. Ils ont brûlé mes livres, poursuivi mes éditeurs en justice pour avoir publié mes livres, attaqué les librairies où mes livres étaient vendus. Ma liberté d'expression ne cesse d'être violée par les autorités. Sur les 28 livres que j'ai écrits, 5 ont été interdits par le gouvernement, et des procès sont en cours dans le but d'interdire les autres. Mes écrits m'ont valu d'être condamnée à un an de prison par un tribunal du Bangladesh. Au cours des dernières années, les quatre tomes qui constituent mes mémoires ont tous été interdits par le gouvernement.

➡ Le Prix UNESCO-Madanjeet Singh

Le Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence a été établi en 1995 grâce à la générosité de l'écrivain et diplomate indien, Madanjeet Singh, également ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO. Destiné à promouvoir un esprit de tolérance dans les arts, l'éducation, la culture, les sciences et les communications, le Prix est décerné tous les deux ans et récompense les activités de personnes ou d'institutions qui ont contribué de manière remarquable à promouvoir la tolérance. L'UNESCO remet aux lauréats une sculpture de l'artiste japonaise Toshi ainsi que la somme de 100.000 US\$. Les premiers lauréats sont Pro-femmes Twese Hamwe, collectif de 32 ONG rwandaises de défense des femmes (1996), le patriarche égyptien Chenouda III, chef de l'Église copte orthodoxe (2000), et la Birmane Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la Paix (2002). ¶

www.unesco.org/shs/prizes

Or, mes mémoires ne retracent pas seulement ma vie. L'histoire qu'elles racontent est familière à des milliers de femmes, elles dépeignent la façon dont vivent les femmes dans une société patriarcale régie par des centaines de traditions qui font souffrir les femmes. Je me suis penchée sur mon enfance pour décrire la vie d'une fille. J'ai raconté comment j'avais été élevée en expliquant que je bénéficiais de privilèges inaccessibles à bien d'autres enfants. J'ai pu poursuivre mes études et devenir médecin, ce qui pour des milliers de filles est inimaginable, même en rêve. J'ai voulu montrer où et comment j'avais grandi, expliquer ce qui m'avait fait penser différemment, ce qui m'avait fait agir différemment. C'est important d'aider les autres femmes à puiser l'inspiration qui leur permettra de se révolter contre le système oppressif dans lequel j'ai grandi et où elles continuent à vivre. J'ai dit la vérité. J'ai raconté tout ce qui m'était arrivé au cours de mon existence. En général, le viol ou la tentative de viol par un homme de la famille est un sujet tabou. Les filles se taisent parce qu'elles ont honte, une honte indicible. Mais moi, je ne me suis pas tue. On pouvait bien nous dire ce qu'on voulait, à moi ou à ma famille, cela m'était égal. Je sens bien que beaucoup de femmes ont l'impression que c'est leur histoire secrète que je raconte. Nous, les victimes, nous devons crier. Nous devons nous faire entendre. Nous devons protester haut et fort et exiger qu'on nous rende notre liberté et nos droits. Nous devons refuser d'être menottées, enchaînées, battues et menacées.

Si les femmes ne se battent pas pour que cesse l'oppression qu'exerce sur elles un système religieux patriarcal et suffocant, honte à elles ! Honte à nous si nous ne protestons pas, si nous ne nous battons pas, si nous laissons perdurer un système qui fera souffrir nos enfants et les enfants de nos enfants.

Mon histoire n'est pas unique. Mon expérience est, hélas, le lot de millions d'autres femmes. Dans mes livres je me suis apitoyée sur mon sort. J'ai versé des larmes, aussi, pour toutes celles qui n'ont pu s'épanouir dans l'existence alors qu'elles en étaient capables et qu'elles le méritaient assurément. Nous, les femmes, ne devons plus rester seules à verser nos larmes dans la solitude et le silence. Je ne pleure plus seule désormais et à cause de cela j'ai vécu dans la souffrance. J'ai été expulsée de mon propre pays. Au lieu de vivre dans la région du monde où je suis née et où j'ai grandi, on m'a permis de vivre en Occident où je ne peux que me sentir étrangère.



© UNESCO / J. Blom

Trophée pour le Prix UNESCO-Madanjeet Singh. Don de l'artiste japonaise Toshi.

En d'autres termes, me voici étrangère dans mon propre pays et étrangère en Occident, où je vis aujourd'hui. Où puis-je aller ? Nulle part. L'exil, c'est pour moi un arrêt d'autobus. J'attends l'autobus qui me ramènera chez moi. Cela fait déjà plus de 10 ans que je vis en exil. Je ne parviens pourtant pas à me sentir chez moi, à faire d'un autre pays mon pays. Ce que je ressens, c'est un sentiment de désespoir et d'impuissance. Je me demande parfois : est-ce possible ? N'ai-je vraiment pas de chez moi ? Ce n'est pas tout à fait vrai. J'ai une maison : l'amour, l'amour que me témoignent des femmes du monde entier. Voilà ma maison, l'amour que je reçois des rationalistes, des libres-penseurs, des partisans de la laïcité et des humanistes. Cet amour que vous me donnez, voilà ce qui fait ma maison.

Quoi que j'aie fait ou écrit, je n'éprouve aucun scrupule. Quoi qu'il arrive, je poursuivrai jusqu'à mon dernier souffle et sans accepter aucun compromis mon combat contre toutes les forces extrémistes, fondamentalistes et intolérantes.

Nous célébrons, aujourd'hui 16 novembre, la Journée internationale de la tolérance. Alors même que je prononce ces mots, aujourd'hui, je le sais, de nombreuses personnes seront tuées. Aujourd'hui, je le sais, pendant que je parle, de nombreuses femmes seront battues, violées et assassinées. Aujourd'hui, je le sais, de nombreux enfants seront maltraités à cause de la haine et de l'intolérance. Le défi qui se pose à nous est d'éduquer les peuples du monde à la tolérance et à la non-violence. Le défi qui se pose à nous est de faire de la planète Terre un lieu vivable. Le défi qui se pose à nous est de faire en sorte que chaque jour de l'année soit une journée de la tolérance. Le concept de tolérance consiste à prendre conscience des droits humains et de la liberté fondamentale d'autrui. Les gens sont tous très différents les uns des autres, et il ne peut en aller autrement, mais ce n'est que par la tolérance que les communautés métissées de toutes les régions du globe pourront sauvegarder leur diversité.

Je suis très heureuse d'accepter en toute humilité le Prix UNESCO-Madanjeet Singh. Je suis très reconnaissante à l'UNESCO de la sympathie, du soutien et de la solidarité qui me sont ainsi témoignés. Cette récompense, cette reconnaissance, ont fortifié mon engagement et ma détermination à poursuivre mon combat.

Je vous remercie. ¶

La Lituanie s'engage dans la promotion de la bioéthique

ATELIER SUR LA BIOÉTHIQUE À CUBA

Un atelier d'information et de formation sur la bioéthique a eu lieu à la Havane les 3 et 4 septembre 2004. Cette initiative avait pour but de faire connaître le programme de bioéthique de l'UNESCO et d'intégrer de nouveaux pays au sein du Réseau de Bioéthique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'UNESCO (REDBIOETICA). Les participants étaient venus de Cuba, de la République dominicaine, de Guyane, de Jamaïque et de Trinidad et Tobago.

L'atelier a principalement débouché sur la création d'un comité du REDBIOETICA pour les Caraïbes et sur l'organisation d'un cours intensif de bioéthique dans les Caraïbes anglophones en 2005. Ce nouveau comité sera coordonné par Piedra Herrera, secrétaire général de la Commission nationale cubaine de bioéthique et membre du conseil du REDBIOETICA. ¶

Alia Saada, a.saada@unesco.org

Un Centre de documentation, nouvellement créé à Vilnius, recueillera des informations dans le domaine de la bioéthique.

Vilnius, capitale de la Lituanie dont la vieille ville est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, respire l'histoire. Son Université, construite en 1579 par les jésuites, est l'une des plus anciennes de l'Europe de l'Est. C'est dans l'enceinte des bâtiments de la Faculté de Médecine de l'Université de Vilnius que la Lituanie lance une nouvelle institution qui démontre la faculté de ce pays de se tourner aussi vers le futur : le Centre de bioéthique de Vilnius.

Experts, programmes d'éducation et législations

Ce centre, établi à l'initiative et avec le soutien de l'UNESCO, aura pour mission de recueillir et diffuser données et informations concernant les experts, les programmes d'éducation et les exemples de législation existant dans le domaine de la bioéthique. L'ouverture du Centre a été célébrée lors d'une conférence qui a eu lieu le 13 septembre 2004 à Vilnius, dans le cadre d'une série de conférences itinérantes sur la bioéthique organisées par l'UNESCO. Plusieurs personnalités de haut niveau ont participé à cet évé-

nement, notamment Mme Roma Žakaitiene, Ministre de la Culture et Présidente de la Commission nationale lituanienne pour l'UNESCO, M. Juozas Olekas, Ministre de la Santé, et M. Algirdas Monkevicius, Ministre de la Science et de l'Éducation ainsi que le Vice-recteur de l'Université de Vilnius.

La création du centre a été décidée lors de la Conférence internationale de bioéthique en Europe centrale et orientale, organisée conjointement en novembre 2002 par le Ministère de l'éducation de la Lituanie, la Commission nationale lituanienne pour l'UNESCO et l'UNESCO. Au cours de cette conférence, les participants avaient souligné « la nécessité de disséminer de l'information sur la bioéthique à travers les pays d'Europe centrale et occidentale » et ont fortement encouragé « les initiatives visant à établir des réseaux d'information en matière de bioéthique au niveau national, régional et international ».

Un réel besoin de repères

L'engagement de la Lituanie en faveur de la promotion de l'éthique dans le domaine du vivant n'est cependant pas nouveau. Peu après l'indépendance du pays, une Commission nationale de bioéthique a été établie. Elle fête aujourd'hui ses 10 ans d'existence. Pourquoi cet intérêt pour la bioéthique ? D'après plusieurs participants de la conférence, il existe dans les anciennes républiques de l'ex-URSS un réel besoin de renforcer les capacités en matière de bioéthique. Comme l'explique un médecin qui est intervenu lors de cette conférence, « le débat éthique n'existait pas sous l'empire soviétique. Tout au plus parlait-on de valeurs marxistes ».

« Aujourd'hui, nous avons besoin de repères », poursuit-il. « Par exemple, des représentants de l'Église, institution autrefois bannie en Lituanie, participent aujourd'hui au Comité national de bioéthique. Au cours de discussions sur



certaines problèmes éthiques, il m'arrive de changer de position, ce qui est plus rare pour les représentants d'une institution comme l'Église. Si la position de l'Église reflète réellement les valeurs et les vœux de la population, je pense qu'il faudrait la suivre. Mais comment déterminer si c'est le cas ? Comment répondre à la demande des jeunes filles qui viennent des pays voisins, où le poids de l'église est encore plus important, pour avorter ? Comment faire face à la demande d'une entreprise pharmaceutique de lancer un nouveau médicament ou d'une entreprise alimentaire de vendre des produits génétiquement modifiés, alors que nous ne disposons pas des informations nécessaires pour prendre une telle décision ? ».

Toutes ces questions sont des exemples d'interrogations auxquelles sont confrontés de nombreux scientifiques et décideurs dans nos sociétés. D'où l'intérêt d'établir des centres de documentation qui puissent collecter et disséminer des informations sur ce qui se fait dans les domaines de la recherche, de l'éducation, de la législation et de l'établissement des institutions éthiques aujourd'hui, tant sur les plans national et régional qu'international. Si notre acception de l'éthique reste profondément ancrée dans nos cultures, nos traditions et notre histoire, il existe des instruments internationaux, des valeurs et des exemples de bonnes pratiques qui peuvent servir de source d'inspiration pour les pays qui souhaitent établir leurs propres codes éthiques et leurs propres modes de fonctionnement.

L'établissement du Centre de documentation de bioéthique de Vilnius – le premier du genre à être lancé sous l'égide de l'UNESCO – s'inscrit ainsi dans la volonté de l'Organisation de soutenir ses États membres dans le renforcement de leurs capacités en matière de bioéthique. ¶

Jeanette Blom, j.blom@unesco.org
www.unesco.org/shs/éthique



© NASA

LES ASTRONAUTES LORS DES SÉJOURS SPATIAUX

La conférence internationale organisée le 29 octobre 2004 sur le thème « Cadre éthique et légal pour les astronautes lors des séjours spatiaux » avait pour but d'évoquer la nature et l'état actuel de l'exploration de l'espace et de l'utilisation qui en est faite. Cette conférence était organisée conjointement par l'UNESCO, l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Institut du Droit de l'Espace et des Télécommunications (IDEST) de l'Université Paris XI – Sceaux.

Les débats étaient axés sur quatre thèmes : le statut des astronautes, les principes généraux de droit relatifs aux personnes, aux actes délictueux et autres comportements à bord des engins spatiaux, les questions de responsabilité et la couverture par les assurances.

Dès le début, les astronautes ont été reconnus comme les « envoyés de l'humanité », notamment dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 et dans l'Accord sur le retour et le sauvetage des astronautes de 1968.

En dehors de ces deux instruments, depuis les années 1960, on n'a prêté que fort peu d'attention aux questions d'éthique dans

le cadre des activités spatiales. La situation géopolitique d'aujourd'hui exige-t-elle que l'on adopte une nouvelle réglementation et que l'on prenne en considération les questions éthiques dans le contexte des activités des astronautes ? Comment les principes s'appliquent-ils à la situation d'aujourd'hui ? C'est sur ces questions, et bien d'autres, que s'est penchée la Conférence. Le compte-rendu des débats sera accessible en ligne. ¶

Julien Tort, j.tort@unesco.org

LA BIOÉTHIQUE EN URUGUAY

Le colloque organisé les 8 et 9 novembre à Montevideo, Uruguay, avait pour thème « Les fondements épistémologiques de la bioéthique ». Près de quarante participants venus des dix pays de la région ont évoqué des sujets allant de la définition et de la démarcation aux principes de bioéthique, à la communication et au langage.

Le colloque était organisé conjointement par le Réseau de Bioéthique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'UNESCO (REDBIOETICA), et par la Commission de bioéthique de l'Union uruguayenne des médecins, avec le soutien du Bureau de l'UNESCO à Montevideo. ¶

Alia Saada, a.saada@unesco.org

Débats sur les liens entre la lutte contre la pauvreté et la promotion des droits humains

À une ère de prospérité et d'abondance avec 1,1 milliards d'individus vivant dans la misère, les deux extrêmes de l'opulente richesse et de l'extrême dénuement sont un paradoxe immoral et humainement intolérable. Est-ce le dessein d'une humanité qui progresse dans l'essor technologique et la production de la richesse que de progresser dans la production de la misère ?

Tous les ans, le 17 octobre est la Journée Internationale pour l'élimination de la pauvreté. Ainsi avait-elle été déclarée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1992, mais également, à partir de 1987, Journée mondiale du déni de la misère par le Mouvement mondial ATD-Quart monde. Elle a depuis ce temps marqué la mobilisation d'humanistes et de défenseurs des droits humains. Dans un sens, cette journée pourrait être qualifiée de célébration, car elle célèbre la conscience collective du devoir de se mobiliser pour que cesse enfin une tragédie humaine indigne d'exister à une ère de croissance et de prospérité, l'une des plus dramatiques car elle sévit et investit le monde de façon silencieuse.

Séminaires à l'UNESCO

Ce sont les 18 et 19 octobre que SHS a organisé à Paris quatre séminaires internationaux traitant des dimensions morale, éthique, juridique et socio-

➔ Chaque année 36 millions d'êtres humains meurent de faim ou de ses conséquences ; un enfant meurt toutes les trois secondes des suites de la pauvreté ; 10,000 êtres humains trouvent la mort chaque jour à cause d'une eau insalubre. Combien de fois encore faudra-t-il rappeler ces chiffres vertigineux et toujours croissants ?



© UNESCO / Y. Nagata

anthropologique de la pauvreté lorsqu'elle est saisie par le droit des Droits de l'Homme. Les séminaires ont réuni les spécialistes de la recherche, les experts en matière de coopération multilatérale, les agences du système des Nations Unies et a offert l'opportunité d'un débat au sein même de l'UNESCO pour confronter et consolider les futures orientations de l'Organisation dans sa contribution aux Objectifs du Millénaire. Deux éminents experts ont donné des conférences publiques : le professeur Thomas Pogge, philosophe, et le professeur Arjun Sengupta, expert indépendant pour l'extrême pauvreté et les droits humains.

La diversité des profils des intervenants, acteurs dans la lutte contre la pauvreté, qui ont tous réagi à la question de la pauvreté et son lien aux droits humains, prouve bien que ce lien n'est plus à démontrer. Il s'agit aujourd'hui de rechercher à le transcrire en actions effectives, faisant des droits humains l'indicateur et la base de toute construction sociale, pour qu'ainsi la pauvreté soit définitivement reléguée aux oubliettes de l'histoire au même titre que l'esclavage et que l'apartheid. ¶

Chifa Tekaya, s.tekaya@unesco.org
www.unesco.org/shs/povertyday2004

UN FORUM EN AMÉRIQUE LATINE POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ

Afin de célébrer la Journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté (17 octobre), un forum a été organisé le 15 octobre 2004 en Uruguay sur le thème : « En finir avec la pauvreté, un autre monde est possible. » Ce forum était organisé par le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, le Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO), le Centre d'économie humaine d'Amérique latine (CLAEH) et le Bureau de l'UNESCO à Montevideo.

Le développement humain a pour objectif de donner aux individus un éventail de choix plus large en mettant à leur disposition les outils qui leur permettront de choisir leur mode de vie. Le Forum s'était donné pour objectif de resserrer les liens entre les droits économiques, sociaux et culturels – droits énoncés dans le Rapport 2004 du PNUD sur le *Développement Humain : la liberté culturelle dans un monde diversifié*. ¶

Rosemary Wiltshire Romero
 et Manuel Bernales,
m.bernales@unesco.org

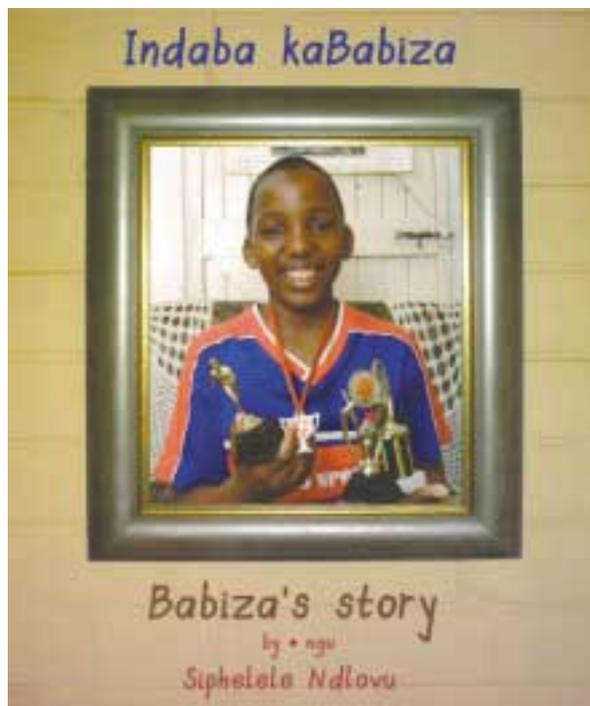
L'histoire de Babiza : première née d'une nouvelle série de publications

L'humanité tout entière se déplace en un vaste mouvement vers les zones d'habitation urbaines. Selon les prévisions du Fonds des Nations Unies pour la Population, au cours des 25 prochaines années, près de 95% de la croissance démographique mondiale aura pour cadre les villes d'Afrique et d'Asie et, en 2025, la moitié de la population d'Afrique et d'Asie et 80% des habitants d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Europe et d'Australie vivront dans des zones urbaines.

Pour comprendre les effets de l'urbanisation sur les citoyens du monde les plus jeunes, l'UNESCO a lancé le projet « Grandir dans les villes »¹ qui cherche à faire participer les enfants et les adolescents des villes du monde entier à la documentation et à l'évaluation de leurs conditions de vie.

Une série de publications intitulée « *By Children For Children Through Books* » (Par les enfants pour les enfants à travers les livres) vient d'être lancée dans le cadre de ce projet pour que les jeunes puissent partager leurs expériences avec d'autres jeunes de leur âge.

Dans la toute première publication, *Babiza's Story* (L'histoire de Babiza), un enfant fait face à l'épidémie du SIDA qui ravage des communautés entières en Afrique. L'auteur, Babiza, est un petit garçon sud-africain de neuf ans qui vit dans la zone péri-urbaine de KwaZulu-Natal et dont la mère est séropositive. Il raconte l'histoire de sa famille avec une grande franchise, nous fait partager ses espoirs et ses craintes et témoigne de la force qu'il a acquise en se tournant vers sa famille, ses amis et un groupe de soutien mis en place par l'hôpital local. Le texte est écrit en anglais et en zulu et illustré par des photographies de Babiza et de membres de sa communauté ainsi que par des dessins en couleur du jeune auteur lui-même.



Si des enfants ont été émus par la sincérité du récit, les lecteurs plus âgés auront beaucoup à apprendre du courage et de la sagesse des conseils de Babiza. Jill Kruger, directrice du projet du Programme de l'UNESCO-MOST « Grandir dans les villes » pour l'Afrique du Sud et directrice adjointe des Sciences sociales et comportementales au Centre HIVAN (Centre for HIV and AIDS Networking) de l'Université de KwaZulu-Natal a recueilli et édité le récit de Babiza. ¶

Louise Chawla, psychologue de l'environnement et coordinatrice du projet « Grandir dans les villes »

www.unesco.org/most/growing.htm

1. Lancé une première fois en 1970 par Kevin Lynch et l'UNESCO, ce projet a été repris en 1996 par l'auteur du présent article dans le cadre du Programme MOST (Gestion des transformations sociales) de l'UNESCO. NDLR

1^{ER} DÉCEMBRE : JOURNÉE MONDIALE DU SIDA

À cette occasion, UNESCO-Mexico a présenté à Pachuca, État d'Hidalgo, Mexique, une publication sur les conclusions de l'Atelier Centroaméricain sur l'Approche culturelle pour la prévention et le traitement du VIH/SIDA, organisé à Antigua, Guatemala, en mai 2004. Ce document publié en espagnol en collaboration avec le Secteur de la culture de l'UNESCO présente les lignes d'action à suivre dans la sous-région centro-américaine et le Mexique en matière de prévention du VIH/SIDA. ¶

Alia Saada, a.saada@unesco.org
www.unesco.org/culture

Culture, droits des femmes et réforme du droit de la famille

Les codes de la famille ainsi que les codes sur le statut personnel sont des codes civils qui régissent le mariage, le divorce, les questions de pension alimentaire, l'héritage, la paternité et la garde des enfants. Selon l'époque et le lieu, ces lois (ou, dans certains pays, ces pratiques traditionnelles) sont difficiles à aborder parce qu'elles sont considérées comme essentielles à l'identité culturelle ou à l'intégrité religieuse d'une nation ou d'une communauté, ou encore parce que la famille est perçue comme relevant de la sphère privée, échappant ainsi aux domaines de compétence de l'État.

En Europe et en Amérique du Nord, jusqu'à une période relativement récente, les relations familiales étaient fondées sur des normes patriarcales ; l'évolution du droit de la famille du patriarcat à l'égalitarisme au xx^e siècle a été analysée par nombre de chercheurs¹. Au cours des dernières décennies, l'attention s'est tournée vers les codes de la famille en vigueur dans les sociétés musulmanes. En effet, à la lumière des normes et des discours internationaux relatifs aux droits humains et aux droits des femmes, les codes musulmans de la famille sont discriminatoires à l'égard des femmes en ce que celles-ci sont considérées non pas comme des égales mais comme des mineures ou des personnes à charge.

En raison de l'internationalisation de l'activisme en faveur des droits des femmes et du développement des mouvements de défense des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la réforme des codes de la famille est devenue un objectif primordial. Dans les communautés et les pays musulmans, ces codes sont le plus souvent fondés sur des interprétations de la *charia* islamique, qui établit une stricte distinction entre hommes et femmes (et musulmans et non-musulmans) dans l'attribution des droits et des responsabilités². Ainsi, les codes de la famille accordent aux hommes/époux des droits liés à la nationalité tout en les refusant aux femmes ou amnistient les hommes dans les affaires de violences conjugales ou de « crimes d'honneur »³.

L'action des organisations de défense des femmes

Depuis le début des années 1980 et, de façon plus concertée, depuis le début des années 1990, les féministes et les organisations de défense des femmes au Moyen-Orient ont fait de la réforme des codes de la famille une priorité, et ce pour que les femmes puissent exercer davantage de droits au sein de la famille et qu'elles y soient traitées sur un pied d'égalité. Elles ont parallèlement lutté pour la pénalisation des violences conjugales, pour l'égalité en matière de droits liés à la nationalité et pour une plus forte participation des femmes à la vie politique et économique. Ces actions ont pu prendre la forme de recherches, de campagnes de sensibilisation ou de lobbying à l'adresse des gouvernements nationaux, du clergé, des media, des organisations

internationales ou de la sphère publique transnationale. En outre, les organisations de défense des femmes ont adopté des discours séculiers, universels et islamiques pour faire connaître leurs idées et atteindre leurs objectifs. Ces efforts portent parfois leurs fruits, comme en témoigne la réforme du code de la famille marocain, ou *Mudawwana*, qui a vu le jour en 2003-2004 à l'issue de dix années de campagne menée par les organisations de défense des femmes.

Considérés dans leur globalité, ces objectifs et ces formes d'actions collectives menées par des féministes et des organisations de défense des femmes ont contribué à promouvoir les droits des femmes en matière de citoyenneté, mais les implications vont plus loin. La « troisième vague de démocratisation » contribue à la formation ou à l'élargissement de la sphère démocratique publique, ou édification de la société civile. Les actions menées collectivement par les féministes, de même que les activités des organisations de défense des femmes, favorisent le renforcement de la société civile, la féminisation de la sphère publique et la démocratisation de l'organisation politique.

Des études menées par l'UNESCO

Au sein de SHS, le programme Égalité des genres et développement entreprend actuellement une série d'études visant à analyser les codes de la famille au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et à examiner leur degré de conformité aux instruments internationaux qu'ont signé la plupart des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Ces études abordent également les décalages qui demeurent dans les codes de la famille pourtant amplement modifiés (comme en Tunisie par exemple), tels que le problème persistant des mariages mixtes (les droits d'un conjoint non musulman) et les règles successorales inégales.

La réforme du code de la famille est importante à plus d'un titre : **1.** il s'agit d'un élément central de la modernisation des institutions et des normes religieuses des sociétés musulmanes ;



2. une telle réforme établit les droits humains des femmes et placent les femmes dans une position d'égalité au sein de la famille et vis-à-vis de leur conjoint ; 3. ses effets se répercutent sur les droits de citoyenneté et la participation sociale des femmes, y compris la citoyenneté économique, ce qui met en cause la toute puissance du contrat patriarcal⁴ ; 4. enfin, elle permet au Moyen-Orient d'être en conformité avec les normes et codes internationaux énoncés dans les instruments tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration de Beijing.

Pour nombre de féministes, les institutions culturelles et sociales sont l'une des causes de l'oppression des femmes et de l'inégalité entre hommes et femmes. Mais pour d'autres, la culture est facteur d'identité, elle n'est pas réservée à la seule contestation mais favorise la réconciliation et les avancées. Dans leur lutte pour la réforme, le changement ou l'émancipation, les militants de nombreux mouvements sociaux ont fait appel à des ressources culturelles extérieures. C'est dans ce contexte que SHS analyse les liens, bénéfiques ou non, entre les pratiques et les institutions culturelles et la participation et les droits des femmes dans la région des Grands Lacs, en Afrique.

Enfin, SHS s'attache à mesurer et à évaluer les droits des femmes. Quels sont les indicateurs qui nous permettent d'évaluer de façon appropriée, qualitativement et quantitativement, les droits et la participation des femmes dans les domaines civil et politique, économique, social et culturel ? SHS utilise les bases de données existantes pour élaborer un ensemble d'indicateurs qui permettront de mieux comprendre, notamment à des fins de comparaison, en quoi consistent les droits et la nature de la participation des femmes dans les domaines civil et politique, économique, social et culturel dans les pays qui relèvent de notre mandat. ¶

Val Moghadam, v.moghadam@unesco.org
www.unesco.org/shs/genres

1. Glendon, Mary Ann, *The Transformation of Family Law*, University of Chicago Press, 1989.

2. An-Naim, Abdullah, *Islamic Family Law in a Changing World: A Global Resource Book*, Palgrave Macmillan, 2002.

3. En Israël, ils sont fondés sur la Halacha (commandements de la loi juive) ; au Liban, il existe 15 codes sur le statut personnel destinés aux 18 communautés ethnico-religieuses reconnues, dont les communautés chrétiennes. Dans les pays à majorité musulmane, le code islamique de la famille ne s'applique pas aux communautés

non musulmanes ; pour celles-ci les affaires familiales sont réglementées par des codes religieux supervisés par les églises.

(Ainsi, les catholiques ne peuvent obtenir le divorce car leurs églises ne le permettent pas.) C'est également le cas en Iran, à ceci près que tous les femmes, musulmanes ou non, y ont l'obligation de porter le hijab.

4. Valentine M. Moghadam, *Modernizing Women: Gender and Social Change in the Middle East* (London and Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2003) 2nd éd., éd.



© UNESCO / F. Pinzon Gil

GALA « ENFANTS EN DÉTRESSE »

Depuis douze ans, Madame Ute-Henriette Ohoven, Ambassadrice spéciale de l'UNESCO pour l'éducation des enfants en détresse, organise à Düsseldorf un Gala de bienfaisance où sont invitées de nombreuses personnalités internationales influentes dans les domaines de la culture, de l'industrie, de la politique, du sport, du cinéma ou des médias. Classé parmi les trois plus prestigieux Galas d'Europe, il est aussi l'un des dix plus importants Galas internationaux selon le classement de *USA Today*. Chaque année, l'événement est parrainé par une personnalité hors du commun (le Dalaï Lama, la Reine Noor de Jordanie, la Reine du Bhoutan, Helmut Köhl, l'Abbé Pierre etc.) et plus de 1.400 invités y participent. C'est ainsi que le 6 novembre 2004, Vivienne Westwood, Bibi Russel, Heather Mills, McCartney, Lorenzo Quinn, Montserrat Caballé, Rigoberta Menchú, Phil Collins,

Manu di Bango, Linda Evangelista pour ne citer qu'eux, ont répondu présent à ce formidable élan de solidarité et ont contribué à collecter, en une soirée, 2 200 000 Euros. Ces fonds seront investis, en totalité, par le « Programme de l'UNESCO pour l'Éducation des Enfants en Détresse » dans des projets qui apportent une aide directe et concrète aux enfants démunis. ¶

Cécile Krug, c.krug@unesco.org

CONTRE LE TRAFIC DES ÊTRES HUMAINS

Le projet de l'UNESCO de lutte contre le trafic des êtres humains en Afrique a été lancé en 2004. Il s'agit d'un projet pilote dans le cadre de l'élimination de la pauvreté. Cette initiative inter-sectorielle (SHS et Secteur de la Culture) vise à susciter des décisions politiques plus efficaces et appropriées sur le plan culturel dans le contexte de la lutte contre le trafic des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Sud. Sur le plan régional, des équipes constituées d'ONG et de chercheurs ont entrepris d'examiner quelles étaient les causes du trafic dans six pays pilotes (Bénin, Nigéria, Togo, Lesotho, Mozambique et Afrique du Sud). En outre, l'Institut des études sociales (La Haye) mène un travail de réflexion sur les meilleures pratiques à instaurer afin de lutter contre le trafic des êtres humains et, plus particulièrement, contre le trafic des femmes et des enfants d'Afrique. Enfin, une étude de cas sur le trafic des femmes nigérianes en Italie comparant l'esclavage tel qu'il a été pratiqué au cours de l'histoire aux formes contemporaines de l'esclavage sera réalisée cette année, Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Les résultats de ces études

ainsi que les recommandations en matière de choix politique serviront de base à des sessions de formation destinées aux partenaires, à savoir, décideurs politiques, dirigeants d'ONG et journalistes. Ces sessions devraient avoir lieu à la mi-2005 en Afrique de l'Ouest et du Sud. Les rapports pourront tous être consultés en ligne dès le début 2005 à l'adresse indiquée ci-dessous. ¶

Saori Terada et Caroline Bacquet,
s.terada@unesco.org
www.unesco.org/shs/humantrafficking



SUBVENTIONS POUR LA RECHERCHE SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

À travers un programme de subventions, SHS cherche à encourager des spécialistes en milieu de carrière et les institutions dont ils relèvent à contribuer à l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux pour l'élimination de la pauvreté, basée sur le cadre des droits humains. SHS vise à renforcer les capacités nationales en matière de recherche et d'analyse des politiques d'élimination de la pauvreté et à aider

les États membres à élaborer des stratégies et des plans d'action pour la lutte contre la pauvreté basés sur les droits humains et à en suivre la mise en œuvre. Ce programme s'adresse dans un premier temps aux chercheurs des États membres de l'Afrique sub-saharienne, de l'Asie du Sud et de certaines parties de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Les candidats peuvent se procurer la brochure du Programme en s'adressant à leur bureau régional ou en allant sur le site Web de SHS. Les candidats qui remplissent les conditions requises sont invités à présenter leur candidature au bureau régional de l'UNESCO en envoyant leur curriculum vitae et un projet de recherche détaillé (20 pages maximum). La date limite de remise des dossiers est le **31 mars 2005**. ¶

John Nkinyangi, j.nkinyangi@unesco.org
www.unesco.org/shs/pauvrete_bourses

« UN MÂLE VIRIL, D'ACCORD. MAIS POURQUOI VIOLENT ? »

Tel était le titre donné par le journaliste Martin Staub à son article paru le 9-10 octobre 2004 dans le journal suisse Tribune de Genève. Il y faisait un compte-rendu de la présentation faite par le co-auteur Michel Kimmel lors du lancement de *Rôles masculins, masculinités et violence. Perspectives d'une culture de paix*.



« Sous ce titre barbare se cache une étude des rapports étroits entre la violence et l'homme. À travers divers exemples, Michael Kimmel, professeur de sociologie à Stony Brook aux États-Unis, démontre à quel point l'éducation des garçons et le rôle dévolu au mâle dans notre société pousse l'homme à la violence. Il doit être fort et capable de prendre des décisions. Ce stéréotype de l'homme complet, idéal quasi impossible à atteindre, crée souvent de grandes frustrations, elles-mêmes porteuses de violence. »

Le lancement de la publication a eu lieu lors du Forum ouvert de l'UNESCO à Genève. C'était le premier d'une série de présentations/discussions portant sur des sujets d'actualité dans les domaines de compétence de l'UNESCO.¹ ¶
 Gillian Whitcomb et Ingeborg Breines,
i.breines@unesco.org

1. Cette série a été lancée à l'initiative d'Ingeborg Breines, récemment nommée Directrice du Bureau de liaison UNESCO à Genève, après avoir été responsable du programme Femmes et genre de SHS. NDLR

Le Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme est remis pour la 14^e fois

Le Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme a été créé en 1978 pour marquer le 30^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et pour rendre hommage aux efforts accomplis par des institutions, organisations ou personnalités qui ont contribué de manière particulièrement significative à l'éducation aux droits de l'homme et à leur promotion. Il a également pour objet d'encourager de nouvelles initiatives dans ce domaine.

Suite à la proposition unanime du Jury international, le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, a nommé M. Vitit Muntarbhorn de Thaïlande lauréat 2004 du Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme en reconnaissance de sa contribution remarquable à l'éducation aux droits de l'homme et de ses multiples activités aux niveaux national, régional et international en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Le jury¹ a souligné que Vitit Muntarbhorn, expert éminent en matière de droits de l'homme et auteur de nombreuses publications, s'est distingué en tant que scientifique, conseiller politique et militant des droits de l'homme sur le terrain. Il défend les valeurs universelles des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Il a enseigné les droits de l'homme en tant que professeur d'université pendant plus de trente ans. Il a été Rapporteur Spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies sur le trafic des enfants, la prostitution et la pornographie infantile (1990-1994) et est président du Sous-Comité national des droits de l'enfant. Il est également l'auteur du premier rapport de la Thaïlande sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

En tant que membre de plusieurs comités de la Commission nationale des droits de l'homme de Thaïlande, Vitit Muntarbhorn a contribué d'une manière significative à l'élaboration de la législation en matière des droits de l'homme, y compris le Premier plan d'action thaïlandais sur les droits de l'homme, et à l'évaluation de la mise en œuvre des droits sociaux, économiques et culturels dans son pays et dans la région Asie-Pacifique. Il était responsable des programmes d'éducation juridique et d'enseignement des droits de l'homme pour la population rurale ayant pour but de promouvoir le multiculturalisme et la tolérance entre les communautés bouddhistes et musulmanes. Tout au long de sa carrière professionnelle il a participé activement à des sessions de formation, des séminaires et des conférences sur les droits de l'homme destinées à des groupes de professionnels, tels que la police, les militaires, les procureurs, les juges, les autorités d'immigration, les fonctionnaires, les enseignants, les organisations non-gouvernementales et des volontaires.

Mentions d'honneur

Le Directeur général a également attribué quatre mentions d'honneur : au Professeur David Jan McQuoid-Mason (l'Afrique du Sud) pour ses activités d'éducation et de recherche en matière des droits de l'homme et en appréciation de ses programmes contre le racisme et en faveur de la démocratie qu'il a menés en tant que professeur de l'université pendant plus de trente ans ; au juriste Anatoly Azarov (Fédération de Russie), fondateur et directeur de l'École des droits de l'homme de Moscou, pour sa contribution à l'éducation aux droits de l'homme en Fédération de Russie et à la mobilisation de la société civile pour mettre en œuvre les objectifs

Trophée pour le Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme. Don de l'artiste japonaise Toshi.

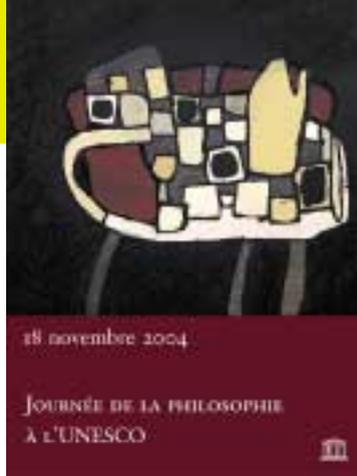


© UNESCO / G. Whitcomb

du Plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004) ; à La Coalition d'Oslo sur la liberté de religion ou de croyance (Norvège) pour son importante contribution à l'éducation et à la promotion de la tolérance et de la liberté de religion ou de croyance ; à l'Institut péruvien de l'éducation en droits de l'homme (Pérou) pour sa contribution à l'éducation aux droits de l'homme à tous les niveaux et en raison de ses activités qui visent à diffuser des connaissances sur les droits de l'homme et la démocratie auprès des peuples indigènes. ¶

Vladimir Volodine, Irina Zoubenko et Agnes Gerbaud-Morales,
i.zoubenko@unesco.org
www.unesco.org/shs/prizes

1. Le jury était composé de : Abdelfattah Amor (Tunisie), Président, Kinhide Mushakoji (Japon), Nasila S. Rembe (Afrique du Sud), Dina Rodríguez Montero (Pérou), Rumen Valchev (Bulgarie), et Antoine Valéry (France).



Affiche pour la Journée de la philosophie. Peinture à l'huile de l'artiste Alexis Fraikin.

CHEMINS DE LA PENSÉE : LECTURES DE L'UTOPIE

Alors que les modèles anciens perdent chaque jour de leur stabilité, la question téléologique de la perfectibilité de notre monde est mise à rude épreuve. La pensée et la pratique utopiques pourraient-elles être abandonnées ?

N'est-ce pas justement lorsque nous perdons confiance en nos schémas de société que le besoin se fait plus fort de repenser les espaces et les visages des relations et des échanges humains ? Edgar Morin, Eduardo Portella, Gianni Vattimo, In Suk Cha, Rafael Argullol, Souleymane Bachir Diagne étaient parmi les chercheurs et les philosophes d'Afrique, d'Asie, des Amériques et de l'Europe rassemblés par l'UNESCO et le Conseil national de la culture et des arts du Mexique (CONACULTA) à Morelia, Michoacan, Mexique, du 22 au 24 novembre 2004 pour se pencher sur le dilemme que posent les nouvelles « Lectures de l'utopie ». ¶

Frances Albermaz et Véronique Aldebert
f.albermaz@unesco.org /
v.aldebert@unesco.org

Pourquoi il faut de la philosophie à l'UNESCO

Réflexions sur l'un des rôles fondamentaux de l'unesco.

L'UNESCO est par nature une institution philosophique. Sa création en témoigne : vers l'amont, on la voue à explorer les causes de la « grande et terrible guerre » dont l'origine est discernée dans l'oubli des principes démocratiques et de dignité humaine, aggravé par l'apport de théories néfastes. Vers l'aval, on la destine à poser et affronter l'immense question des relations non plus seulement entre gouvernements – science ou art très anciens – mais entre les peuples, entre les hommes et les femmes de nations en cours de multiplication dans un monde promis à des mues majeures, répétées, concomitantes, porteuses d'un trouble profond de tous les repères connus et d'une inquiétude latente quant aux fins à poursuivre, aux moyens à admettre.

En spécifiant aux domaines de l'Éducation, de la Science, de la Culture et de la Communication son champs de compétence, c'est autant de problèmes philosophiques qu'on lui pose, et non pas simplement une gamme de secteurs d'intervention qu'on lui confie – ses moyens matériels et humains, fussent-ils décuplés, ne seraient pas à la mesure de tels défis, à l'échelle d'un monde en train de devenir immense.

Gardienne de la personne humaine et de l'universel

C'est enfin à une mission philosophique qu'on la dédie, en la rendant gardienne du respect conjoint des deux seules grandeurs absolues à demeurer au terme du *Götterdämmerung* de la modernité, destructrice de toute transcendance de la transcendance¹, que sont la personne humaine d'une part, et l'universel d'autre part. L'une est insondable, insécable, irréductible, l'autre incommensurable, inépuisable, toujours hors d'atteinte.

Il s'agit de deux absolus indéfiniment élusifs, relatifs si l'on peut dire. Deux absolus qui posent donc en permanence deux ordres de questions philosophiques, l'un qui concerne leur nature, l'autre qui touche à l'écart entre cette nature toujours à rediscuter ou reformuler et les situations effectives d'un monde qui ne s'organise tout à fait ni selon la personne humaine, ni selon l'universel, et pour cause – tous deux échappent par nature en permanence.

Trois nécessités

Voilà bien du pain sur la planche.

Or, ce n'est pas tout : il y a encore trois nécessités pour l'UNESCO en matière d'attitude philosophique :

- Maintenir en permanence l'exercice d'une fonction critique, tendant à discerner la teneur des concepts, des arguments, des idées reçues et à les expliciter, de manière à en permettre un usage conscient, sincère et efficace.
- Préserver un espace de pensée laïc², offrant à toutes les formes de pensée, de spiritualité, de conviction, un terrain de réflexion et d'échange commun, une agora où s'aborder en paix et sans les armes de la polémique, non pas sous le soleil d'une vérité suprême dont les philosophes « purs » prétendraient être les gardiens et les garants, car une telle vérité abstraite et désincarnée n'existe évidemment pas, mais dans la contenance reconnue d'un accord sur le droit égal à venir en débat.
- Mettre et remettre à l'épreuve les mots et les idées qu'ils véhiculent, dans une exigence perpétuelle de sens, là encore nullement dans l'esprit prescriptif et normatif d'une académie, mais au titre d'une insatisfaction chronique envers les acceptations convenues. Sachant la puissance destructrice de certaines formulations, et le pouvoir dissolvant de certaines labilités de pensée ou de discours, il y a là une tâche essentielle.

Nous souvenant des très belles pages de Paul Ricœur sur la culture comme interprétation, ou plutôt traduction, l'UNESCO devrait se placer sous le signe de la traduction qui, comme on le sait au moins depuis Jean Bollack et le regretté Jacques Derrida, ne comporte *que* des problèmes philologiques qui sont *tous* des problèmes philosophiques, dont la formulation convoque souvent les contributions de toutes les sciences humaines, parce qu'elle ne peut être posée *sub specie aeternitatis*, mais se présente toujours comme lourde des enjeux clés de compréhension des sociétés et des hommes.

L'avenir dépend de la justesse des visées que nous lui appliquons, et cette dernière est fonction des mots. Il est vital à la substance de ces mots que les idées soient maintenues ouvertes – ni béantes, ni closes.

S'occuper d'éducation, de culture, de sciences, de communication est fondamental. Maintenir ouverte la question de ce que l'on entend par là est encore plus essentiel – une question fondamentalement philosophique. ¶

Philippe Ratte, Bureau de la coordination hors siège,
p.ratte@unesco.org

1. C'est à dire de l'idée que l'invocation d'une transcendance se légitime par l'existence avérée, elle même transcendant, des fondements de cette dernière. On continue bien sûr, et même plus que jamais, de se recommander de telle ou telle transcendance, mais cette dernière n'est plus jamais « déjà là », ancrée qu'elle serait dans une ontologie antérieure et inquestionnable. Elle est toujours au mieux à restaurer, au pire à établir, si possible à faire reconnaître, mais jamais fondée transcendantale. Elle est donc incluse dans un monde qui n'a plus aucune transcendance pour fondement, un monde qui est là avant que s'y pose

la question d'une dimension transcendantale à y reconnaître, y établir, y discerner ou non.

2. Nulle faute d'orthographe ici : j'ai bien écrit laïc, et non laïque. Par souci d'écarter tout débat inutile sur la laïcité en regard des spiritualités diverses y compris les religions. L'idée n'est pas d'opposer la spiritualité laïque (le degré zéro des religions en somme, mais une religion tout de même) à d'autres attitudes, mais d'opposer le concept de **laïc** par rapport à celui de **clerc**. Le philosophe est celui qui ne se comporte pas en **clerc**, au triple sens de cuisier sachant, de prêtre célébrant, ou d'employé consignait que le mot clerc comporte.



© UNESCO / Michel Ravassard

TROISIÈME JOURNÉE DE LA PHILOSOPHIE À L'UNESCO

Le jeudi 18 novembre, l'UNESCO célébrait la troisième Journée de la philosophie. Comme lors des deux précédentes éditions, ce fut une Journée riche en événements : discussions, conférences, apprentissage, écoute. C'est le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, qui inaugurerait l'événement au Siège de l'Organisation à Paris, en rappelant l'importance qu'il attachait à l'implication de l'Organisation « dans la promotion de la philosophie dans toutes ses dimensions et traditions ».

Tout comme en 2003, la Journée de la philosophie a vu se succéder des tables rondes, des conférences, un café philosophique, des expositions de peinture et de photographies et un salon du livre. Chacune des neuf tables rondes était organisée autour d'un thème central, tel que *L'avenir de l'être humain, Philosophie et libération des femmes, Comment philosopher en Afrique*

aujourd'hui ?, *La philosophie et la protection des droits humains*, *L'impact d'un dialogue philosophique et culturel Orient-Occident sur la formation universitaire*.

En cette troisième Journée de la philosophie, chacun aura pu trouver quelque chose à son goût : discours intellectuel, débats politiques, joutes philosophiques interculturelles, art, littérature et musique. Les participants réunissaient des philosophes, des juristes et des enseignants venus des cinq continents, ainsi que des étudiants et de simples particuliers.

C'est devant un public très nombreux que la journée a été clôturée par un concert-débat avec les musiciens de jazz Herbie Hancock, Dianne Reeves, Wayne Shorter et les Thelonious Monk Jazz Ambassadors. ¶

Rosemary Wiltshire Romero,
r.wiltshire-romero@unesco.org
www.unesco.org/shs/philosophyday2004



La Revue internationale des sciences sociales (Numéro 181 – septembre 2004)

Les villes géantes

Conseiller de la rédaction : Mattei Dogan

L'avenir de l'humanité sera, pour l'essentiel, urbain. Or, la gestion des villes, déjà difficile, se heurte à l'émergence d'agglomérations d'une échelle sans précédent dans l'histoire humaine. Vers 1900, on trouvait une douzaine de villes dans le monde avec une population supérieure à un million. Aujourd'hui, 28 agglomérations dépassent le seuil de 8 millions qui sert souvent, de manière conventionnelle et arbitraire, à définir une ville « géante ». Or, des grandes villes aux villes géantes, la différence est de nature et non pas simplement de degré. Qu'il s'agisse d'occupation des sols, de gestion des déchets, d'équipements collectifs, de transport, les solutions viables pour les villes géantes ne sauraient résulter d'un simple changement d'échelle des solutions – d'ailleurs fort imparfaites – conçues et mises en œuvre dans des agglomérations plus modestes. Il faut également comprendre la place que prennent les villes géantes dans un système politique, économique et social mondial où, semble-t-il, États et nations ont de plus en plus de mal à trouver place. Enfin, le fait que les villes géantes se trouvent, pour la plupart, dans des pays en développement et que leur croissance y soit extraordinairement rapide met à mal des capacités administratives, des infrastructures matérielles, des ressources environnementales souvent très fragiles. Or, la réalité des villes géantes est d'autant plus mal connue que, outre la rapidité de leur

transformation, leur appréhension statistique reste extraordinairement difficile. Ce numéro se propose de faire le point sur les villes géantes dans leur spécificité, en intégrant à la fois leur place dans les systèmes et réseaux mondiaux et leurs dynamiques et problèmes internes, et d'esquisser sur cette base des axes de recherche innovants. ¶

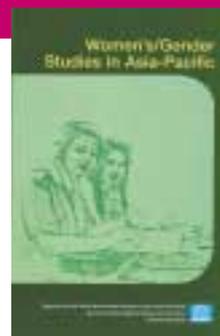
John Crowley, j.crowley@unesco.org
www.unesco.org/issj



Ciências sociais unisinos

Ed. Jacqueline Oliveira Silva, Editora UNISINOS, São Leopoldo.
 Vol. 39, No. 163, 2003, 278 pp. ISSN 1519-7050
 Vol. 40, No. 164, 2004, 180 pp. ISSN 1519-7050

Cette revue semestrielle est publiée par le Programme en Sciences Sociales de troisième cycle du Centre des Sciences Humaines de l'Université Do Vale do Rio dos Sinos à São Leopoldo, Brésil. Bien que la publication soit en Portugais, les auteurs de chaque numéro sont des chercheurs en sciences sociales du monde entier. Le n°163 comporte onze contributions sur une variété de sujets : éducation, philosophie, civilisation occidentale, globalisation, démocratie, migration et même football. Les contributions au n°164 proposent comme thème principal le monde du travail : les travailleurs, le marché du travail, l'industrie, le chômage, les coopératives et l'entreprise privée. ¶



Women's/Gender Studies in Asia-Pacific

Ed. Philip Bergstrom, UNESCO Bangkok, 2004,
 376 pp. ISBN 92-9223-034-4

Le Bureau Régional de l'UNESCO pour les Sciences sociales et humaines en Asie et dans le Pacifique (RUSHSAP) vient de publier (en anglais seulement) ce très utile ouvrage de références sur « la promotion de l'égalité des genres et l'empowerment des femmes » – l'un des Objectifs de Développement du Millénaire.

Ce livre est le fruit de la réunion organisée par RUSHSAP à Bangkok en décembre 2003 : la Consultation régionale sur les Programmes d'études sur les femmes et les genres dans la région Asie-Pacifique. La publication est un recueil d'analyses, de consultations, de discussions et de recommandations à propos de l'égalité des femmes et des genres dans la région. Elle est divisée en deux parties : la première comprend des articles sur les pays commandés par RUSHSAP, et la seconde reproduit les sommaires des Rapports institutionnels par pays qui ont été présentés lors de la réunion à Bangkok. Cette publication, dédiée « aux pionnières et pionniers des études sur les femmes et les questions de genre en Asie-Pacifique », est le premier résultat concret de la consultation régionale. ¶ La publication est également disponible en ligne :

www.unesco.org/shs



Ethics in Asia-Pacific

Ed.: Philip Bergstrom, UNESCO Bangkok, 2004, 376 pp. ISBN 92-9223-027-1

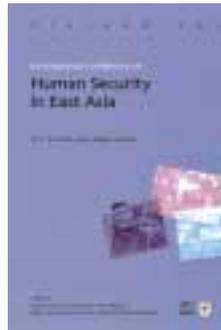
Cet ouvrage (*Éthique en Asie-Pacifique*) est publié, en anglais seulement, par le Bureau Régional Asie-Pacifique pour l'Éducation de l'UNESCO. Il reproduit quatre articles sollicités par RUSHSAP pour la réunion régionale : « L'Éthique de la Science et de la Technologie dans la Région Asie-Pacifique ». Le premier article, « Bioéthique dans la Région Asie-Pacifique : Problématiques et motifs d'inquiétude », interroge la menace globale de maladies et de problèmes impliquant l'accès aux soins, la fertilité et la reproduction, la recherche biomédicale, le VIH/SIDA, les dons et transplantations d'organes, les organismes génétiquement modifiés, et la recherche sur le clonage reproductif et les cellules souches embryonnaires.

Le second article, « Éthique et développement économique », étayé par des statistiques, des tableaux et des diagrammes, analyse tous les aspects de l'économie : développement, emploi, environnement et énergie. Dans leur conclusion, les auteurs écrivent : « L'approche du développement devrait être pro-pauvreté, pro-femmes et pro-nature. »

« Éthique et Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) » est le troisième article. Il se concentre sur la fracture numérique, les droits humains, le cybercrime, la pauvreté, le piratage et l'égalité des genres. À l'aide de graphiques et de statistiques détaillés, il argumente en faveur d'un accès juste et égal aux TIC, de la promotion de programmes anti-piratage, de la mise

en place de cyber lois et pour l'adoption de politiques et de principes communs à l'ensemble de la société de l'information.

La quatrième contribution est intitulée « Questions Éthiques à propos du Développement des Nanotechnologies dans la Région Asie-Pacifique. » L'article explore ce que sont exactement les nanotechnologies et quels sont les champs de développement connexes. Il examine les modalités de la convergence entre nanotechnologie et biotechnologie, technologies de l'information et de la communication, et technologies de l'environnement, et comment les problématiques éthiques applicables à ces dernières sont, par conséquent, en rapport avec les nanotechnologies. ¶



Proceedings of the International Conference on Human Security in East Asia

Publié par la Commission Nationale Coréenne de l'UNESCO en collaboration avec l'Institut des Relations Internationales de l'Université de Corée et l'UNESCO, Séoul, 2004, 285 p.

Ces Actes de la Conférence internationale sur la sécurité humaine en Asie de l'Est (en anglais seulement) regroupent les présentations d'experts régionaux et internationaux sur la sécurité humaine qui ont participé à la Conférence Internationale en Asie de l'Est (16-17 juin 2003, Séoul, République de Corée), conjointement organisée par l'UNESCO, la Commission nationale coréenne de l'UNESCO

et l'Institut des relations internationales de l'université de Corée, avec le support de la Chaire sur la paix, la démocratie et les droits humains de l'UNESCO.

Des tensions sérieuses dans la région et le paradigme du renforcement important de la sécurité militaire, génèrent la nécessité de trouver de nouvelles approches pour la sécurité. La question pourrait trouver une solution en considérant la sécurité humaine comme complémentaire de la sécurité traditionnelle.

La conférence avait pour ambition de contribuer à la définition des principales problématiques inhérentes à la sécurité humaine en Asie de l'Est et de faciliter l'élaboration de l'agenda politique spécifique à la sous région, dans le but de fournir à la société civile et aux gouvernements une opportunité de promouvoir la sécurité humaine en tant que responsabilité commune. Les recommandations finales, présentées dans la publication, comprennent plusieurs problématiques spécifiques, des observations et des mesures pratiques pour la réflexion et l'action.

La structure de l'ouvrage suit le déroulement de la Conférence : la première partie traite du concept de sécurité humaine en théorie et en pratique, abordant des sujets comme la paix, la sécurité humaine et la prévention des conflits, et examine les mesures de promotion de la sécurité humaine d'un point de vue asiatique. La deuxième partie explicite les principales théories et les questions actuelles associées à la sécurité humaine dans la sous région, à savoir en Chine, au Japon et en République démocratique de Corée. La troisième partie inclut des analyses de cas de sécurité humaine en Asie de l'Est, avec un accent particulier mis sur la perception de l'insécurité dans la région, et sur le rôle de la société civile dans la promotion de la sécurité humaine.

L'ouvrage peut être commandé en envoyant un courriel à : peace&security@unesco.org. Il est également accessible en ligne (adresse ci-dessous).
Max Schott et Moufida Goucha,
m.schott@unesco.org
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001365/136506e.pdf>



Un manuel d'éducation à la citoyenneté

Le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a lancé le 27 septembre 2004, un manuel d'éducation à la citoyenneté, réalisé en étroite partenariat avec la Commission nationale française pour l'UNESCO et diverses institutions françaises dont le Ministère de l'Éducation nationale et celui de la Défense.

Le projet de ce manuel, intitulé *La défense au service de la paix*, a été initié en 2001. Il s'agissait de mettre à la disposition des éducateurs et enseignants du secondaire tout un ensemble d'informations sur la défense en France, son fonctionnement, ses valeurs et ses attributs, ainsi que tous les corollaires relatifs à la citoyenneté, aux droits de l'homme, à la démocratie et aux valeurs universelles du droit et de l'éducation civique.

Le manuel se compose ainsi d'une quarantaine de fiches, rédigées par des spécialistes des thématiques abordées dans les différents chapitres, et rassemblant de nombreuses informations regroupées par rubriques : Introduction, Repères, Références, Quelques dates, Quelques chiffres, Fondements juridiques, Documents, Analyse et développement, Aide à l'exploitation pédagogique et Enjeux pédagogiques. Cette dernière rubrique a été élaborée par des professeurs de l'enseignement secondaire ; son objet est d'indiquer quelques pistes pour une utilisation dans les classes des différentes fiches. Un glossaire juridique, une bibliographie et une cartographie actualisée complètent le manuel.

Pour mener à bien la réalisation du manuel, un comité de pilotage réunissant des représentants de l'UNESCO et

des différentes institutions françaises concernées a été constitué sous la présidence de Maître Antoine Valéry, Président du Comité Droits de l'homme et questions éthiques de la Commission française pour l'UNESCO. ¶

Moufida Goucha avec unescopresse,
m.goucha@unesco.org
www.unesco.org/shs/philosophy



Democracia, Gobernanza y Desarrollo en el Mercosur

Eds: Manuel Bernales Alvaredo and Gerónimo de Sierra, 242 pp., UNESCO-CLACSO, 2004, ISBN 9974-0-0262-1

Ce recueil (en espagnol seulement) est une co-édition récente UNESCO-CLACSO, sous la direction de Manuel Bernales et Gerónimo de Sierra. Elle présente une série d'articles soumis à quatre séminaires ayant pour thème « Démocratie, Gouvernance et Développement en Mercosur », qui ont eu lieu en 2002 et 2003. Le premier séminaire portait sur les défis auxquels doit faire face l'intégration régionale comme conséquence du nouveau contexte social et politique de la région ; le second abordait la question de la démocratie, la politique et la société civile confrontées aux nouveaux défis du développement ; le troisième s'intéressait aux conflits, à la violence sociale, la gouvernance et la citoyenneté en Mercosur ; et le quatrième expliquait comment Mercosur est perçu par ses propres institutions et organisations sociales. ¶

La publication est accessible en ligne :
www.unesco.org/uy/shs/gobernanza/LibroDemocracia.pdf

DÉCEMBRE 2004 JANVIER 2005

29 novembre-4 décembre : « Les paysages péri-urbains » : Premier atelier international de la Chaire UNESCO en architecture du paysage et environnement. Marrakech, Maroc.
b.colin@unesco.org

6-7 décembre : Réunion plénière conjointe annuelle sur la réforme du système multilatéral, organisée par le « Bridge Initiative » et la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme en coopération avec l'UNESCO. Paris, France.
g.solinis@unesco.org

9-10 décembre : Lancement officiel de la Coalition européenne des villes contre le racisme et la xénophobie dans le cadre de la Quatrième Conférence européenne des villes pour les droits de l'homme. Nuremberg, Allemagne.
j.morohashi@unesco.org

10 décembre : Journée des droits de l'homme

24-25 janvier : Quatrième session du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB). Paris, France.
h.tenhave@unesco.org

24-29 janvier : V^e Forum social mondial. Ateliers et tables rondes : « Éthique de l'environnement : une proposition pour l'action internationale » et « Rencontres de l'Espace ouvert » (SHS) ; « Les Archives et les droits de l'homme » (Secteur de la communication et Section 17) ; « 3^e Conférence sur les sociétés de l'apprentissage » (Secteur de l'éducation). Porto Alegre, Brésil.
g.solinis@unesco.org

26-27 janvier : Session conjointe du Comité international de bioéthique (CIB) et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB). Paris, France.
h.tenhave@unesco.org

28 janvier : Session extraordinaire du Comité international de bioéthique (CIB). Paris, France.
h.tenhave@unesco.org

FÉVRIER 2005

21-23 février : Conférence sur « Développement des compétences des femmes dans la région des grands lacs ». Addis-Abeba, Ethiopie.
v.moghadam@unesco.org

SHS vous présente ses meilleurs vœux pour 2005